

Aux parents d'élèves de l'académie,

Objet : moyens éducation

Mesdames, Messieurs,

Le Ministère a attribué à l'académie 10 postes de CPE supplémentaires au titre des mesures 2014. Chemin faisant, ces dix postes ont disparu au profit d'une opération comptable tout à fait contestable. Résultat, aucun de ces postes ne sera implanté dans un établissement. L'argument évoqué est celui du surnombre.

Nous contestons vivement cette appréciation de la situation. Au plan académique, 10 établissements sont sans CPE, 6 n'ont qu'un poste à temps partiel partagé sur plusieurs établissements, 31 Collèges de plus de 600 élèves ne sont dotés que d'un CPE. Si on rajoute à cela les Lycées et LP dont la dotation ne permet pas aux CPE d'assurer une présence sur l'ensemble de la semaine et le nombre insuffisant de remplaçants, c'est à un déficit d'une centaine d'emplois auquel nous sommes confrontés et non à un surnombre.

De la même manière, les assistants d'éducatifs sont en nombre insuffisant pour assurer un encadrement satisfaisant, propice à un climat éducatif serein pour les enfants.

Aussi, dans un premier temps, nous vous appelons, dans le cadre de la préparation de rentrée à voter la motion ci-jointe pour contraindre le Rectorat à créer les moyens nécessaires pour un encadrement de qualité pour vos enfants.

Dans un second temps, des mobilisations seront incontournables pour obtenir ces moyens supplémentaires.

Vous pouvez nous concerter avec les représentants élus des personnels pour agir avec plus d'efficacité. Si vous avez besoin d'aide, vous pouvez nous contacter en écrivant à S3ren@snes.edu

Cordialement.

Pour les représentants élus des personnel d'éducation

Soizick Boscher Pierre-Yves Moré